151

LE PROGRÈS AGRICOLE ET VITICOLE

76e Année. — N° 1 15 Janvier 1959

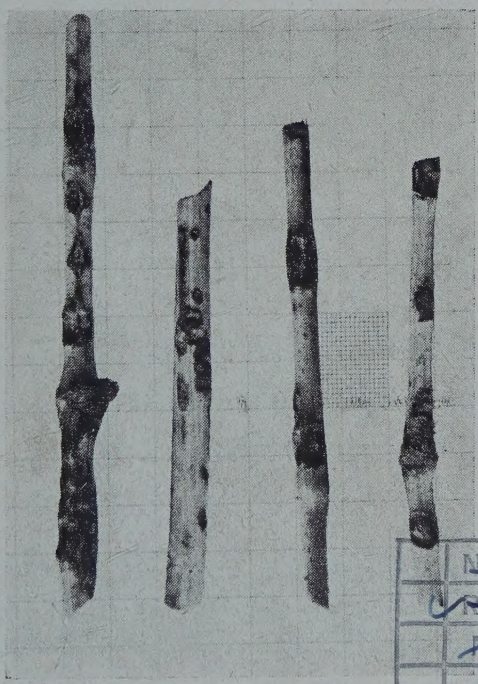

ANTHRACNOSE MACULÉE

NSP
CRAM
MM

DIRECTION ADMINISTRATION :
bis RUE DE VERDUN
MONTPELLIER

COMMONWEALTH MYCOLOGICAL INSTITUTE
19 JAN 1959

Le 1er
ANTI-MILDIOU
de FRANCE

BORTENE

Sulfate de cuivre + Zinèbe

- **Plus Efficace**
- **Plus Persistant**
- **Plus Commode**

Cie BORDELAISE des produits chimiques

Documentation gratuite sur demande
C. B. P. C. - 6, Rue de la République - MONTPELLIER

Fondateur : Léon DEGRULLY

Anciens Directeurs : L. RAVAZ et P. DEGRULLY

DIRECTION

—

G. BUCHET **J. BRANAS**

AVEC LA COLLABORATION

de Membres du Corps enseignant de l'Ecole Nationale d'Agriculture de Montpellier et d'autres établissements d'enseignement agricole public,

de Membres du personnel de Stations et Laboratoires de recherche publics et privés, des Directeurs des Services agricoles, du Service de la Protection des végétaux, de l'Institut des vins de consommation courante et de l'Institut national des appellations d'origine des vins et eaux-de-vie.

●

Le Progrès Agricole et Viticole

REVUE BI-MENSUELLE
FORME PAR AN
2 FORTS VOLUMES ILLUSTRÉS

●

Service de renseignements agricoles et viticoles gratuits pour les abonnés

●

PRIX DE L'ABONNEMENT

UN AN : FRANCE : 1300 Frs — PAYS ÉTRANGERS 2500 Fr

(Recouvrement par poste — Frais en sus)

LE NUMÉRO : 100 FRANCS

CHANGEMENT D'ADRESSE : 50 FRANCS

C. C. Postal 786 Montpellier

●

ADRESSER TOUT CE QUI CONCERNE

LA RÉDACTION, les DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS, les ÉCHANTILLONS

les ABONNEMENTS et la PUBLICITÉ

AU DIRECTEUR DU PROGRES AGRICOLE ET VITICOLE

1BIS, RUE DE VERDUN -- MONTPELLIER

Téléphone 72-59-76

CHARRUES VIGNERONNES DIVERSES

pour la motoculture et traction animale

■●■

Etablissements AUBERT

MAISON FONDEE EN 1888

14, rue Toiras, 14 — MONTPELLIER — Tél. 72 61-80

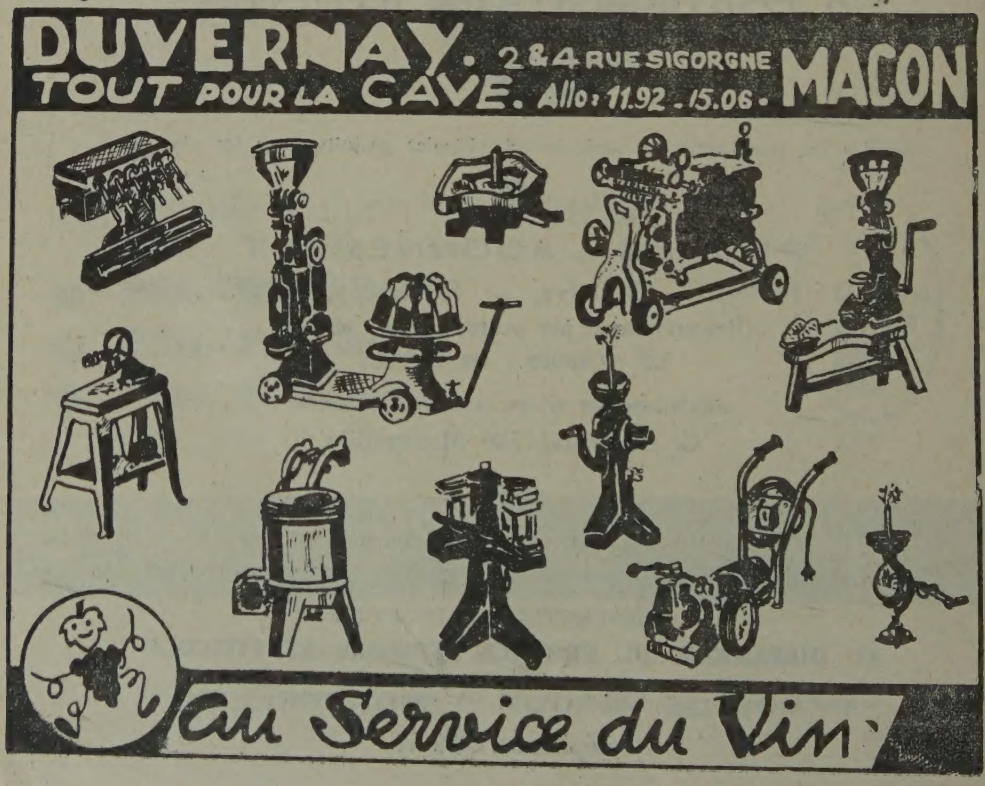

VITICULTEURS !

Pour Améliorer / Conserver VOS **VINS**

Utilisez

L'ACIDE **TARTRIQUE**

ET

L'ACIDE **CITRIQUE**

Produits des Anciens Etablissements

MANTE & Cie, 20, Cours Pierre-Puget, 20

TÉL. DRAGON 41-38 — **MARSEILLE**

POMMIERS

AMÉRICAINS

CYPRÉS

●

L. ROUY-IMBERT

INGÉNIEUR HORTICOLE

MONTFAVET

Tél. : 9 34 AVIGNON

REVÊTEMENT TECHNIQUE
DE L'INDUSTRIE VINICOLE

PLEXILAC

Protège les Vins

PLEXILAC MONTPELLIER

SOCIETE MERIDIONALE DE LAQUAGE
Chemin des Barques — MONTPELLIER

Contre la

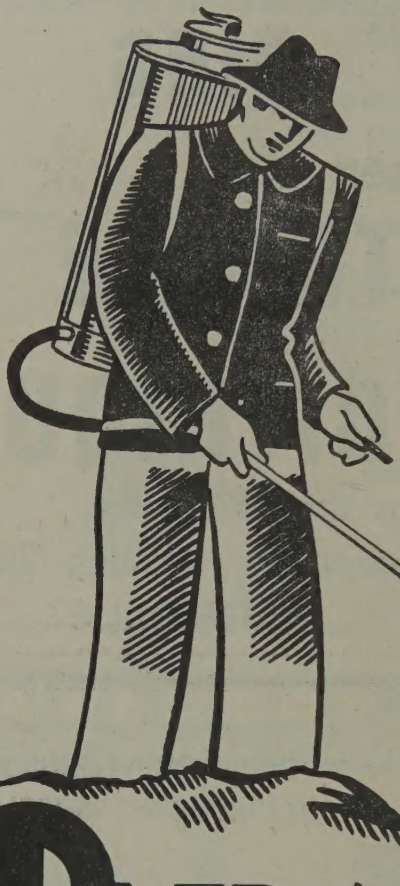

MORTALITÉ
DES
SOUCHES
& la PYRALE
traitez
cet Hiver
au

PYRALESCA

(250 gr. par litre d'Arsenic du métarsénite et du Pyroarsénite de sodium.)

qui présente la plus grande force de pénétration et l'action destructive la plus intense.

LA LITTORALE

BÉZIERS

EDITION DU MIDI

Le Progrès Agricole et Viticole

Fondateur : Léon DEGRULLY

Anciens Directeurs : L. RAVAZ et P. DEGRULLY

DIRECTION

—

G. BUCHET **J. BRANAS**

AVEC LA COLLABORATION

de Membres du Corps enseignant de l'Ecole Nationale d'Agriculture de Montpellier et d'autres établissements d'enseignement agricole public,

de Membres du personnel de Stations et Laboratoires de recherche publics et privés, des Directeurs des Services agricoles, du Service de la Protection des végétaux, de l'Institut des vins de consommation courante et de l'Institut national des appellations d'origine des vins et eaux-de-vie.

●

76e Année — 1er Semestre

TOME CLI

BUREAUX : 1 BIS, RUE DE VERDUN

MONTPELLIER

—

1959

76me Année — No 1 15 Janvier 1959

LE PROGRÈS AGRICOLE & VITICOLE

SOMMAIRE

J. Branas. — *Chronique*. — Le pire et le mieux. 3
J. Branas et **G. Bernon**. — Applications pratiques de la pathologie comparée. 4
G. Seillan. — Le vignoble gascon du Tursan *(fin)*. 13
G. B. — Saviez-vous que... 17
Informations. — Journées fruitières et maraîchères d'Avignon. — Inquiétudes de l'Agriculture française. — Réformes monétaires, Loi de finances et Viticulture. — Congrès international sur l'enlèvement et la récupération des déchets urbains. . . 19
Partie officielle. — Orientation de la production viticole. — Budget de l'Institut des Vins de consommation courante. . . . 21
Petite correspondance. 22
Bulletin commercial — Bulletin météorologique.

CHRONIQUE

Le pire et le mieux

Il est visible que la production viticole n'a pas l'oreille du Gouvernement comme en témoignent la pression fiscale sur le produit et l'audience peu encourageante que l'autorité réserve aux doléances vigneronnes.

Si l'on se demande comment cette situation a pu se créer dans le pays qui se place au premier rang dans le monde par le volume, la diversité et la qualité de ses vins et de ses eaux-de-vie de vin, il faut procéder à un équitable partage des responsabilités.

Une partie incombe aux producteurs ; déjà, en 1949, j'avais attiré leur attention sur les attaques dont la consommation du vin ne pouvait manquer d'être l'objet ; et j'ai renouvelé, en 1954, ce qui n'était plus un avertissement, mais une constatation. Personne n'a cru que la production du vin avait le plus urgent et le plus impérieux besoin d'une justification permanente devant les autorités morales ou médicales comme devant les responsables de l'économie de la nation. Cette justification pourrait être établie — j'ai montré les détails — en déclarant que la production avait en vue de satisfaire une consommation modérée de vin de qualité, cela seulement et non la recherche du profit par le développement sans limite d'une

consommation de produits dont le moins qu'on puisse dire est qu'ils sont parfois discutables. Les actes étant alignés sur ces intentions, le vin et les vignerons auraient été inattaquables. Ils ont maintenant une dure pente à gravir et sans doute faudra-t-il changer de méthode pour regagner le sommet.

Mais une part de responsabilité n'est pas sans revenir à l'autorité laquelle avait le choix entre deux attitudes : ou bien imposer — cela était possible en 1954, il fallait seulement en concevoir la nécessité et le vouloir — les règles qu'une partie des intéressés repoussait, et organiser la viticulture sur des bases saines et dignes de notre pays ; ou bien livrer la production à elle-même et s'appuyer sur la trop évidente démagogie naturelle qui l'anime pour la réduire, notamment dans le domaine des prix. C'est, malheureusement, cette attitude qui a prévalu.

Je constatais la dernière fois — mélancoliquement — la pauvreté des Congrès professionnels récents en idées générales, en idées directrices, mais tout se passe comme si cette carence de la pensée était aussi bien partagée que les responsabilités. A l'aube de 1959, c'est sans aucun doute la chose la plus préoccupante et la plus digne de préoccupation que cette sorte d'inaptitude à saisir l'essentiel du problème viticole soit si répandue en apparence qu'il n'y ait pas dans l'administration, les établissements spécialisés et les organisations professionnelles, un ou plusieurs hommes qui acceptent de consacrer leur compétence et leurs forces à convaincre du contraire.

Et s'il est une prévision aisée, c'est bien celle que l'on peut faire au sujet des solutions inévitables que viennent suggérer les situations désespérées. Sans doute, celle de la viticulture française ne paraît-elle pas encore assez critique pour que son sauvetage s'impose inéluctablement : il est donc désespérant d'avoir à attendre le pire pour atteindre le mieux.

J. Branas.

Applications pratiques de la pathologie comparée

La nature et l'état des organes qu'elles affectent permettent de classer les maladies cryptogamiques de la vigne. Les maladies des organes herbacés peuvent être séparées de celles qui atteignent les organes mûrs ou en cours de maturation, de celles qui sont provoquées par des champignons lignivores et des maladies que l'on peut qualifier de souterraines. Bien que sans rapport avec la systématique de tels classements découvrent des données d'une portée pratique

intéressante comme le montre, chez *les maladies des organes herbacés,* la confrontation des modalités de l'hibernation et des premières infections de printemps.

Parmi ces maladies, le mildiou, l'oïdium, le black rot, l'anthracnose maculée, le brenner et l'excoriose sont économiquement les plus importantes dans les vignobles français et dans beaucoup de ceux de l'Europe occidentale. Comme elles n'affectent que les organes verts, les champignons qui les provoquent doivent, en l'absence de ces organes, se conserver sous des formes quiescentes pendant l'hiver et redevenir actifs au printemps dès la réapparition des rameaux herbacés. Les modalités de l'hibernation et de la première infection de printemps influent sur le mode de conduite de la vigne, déterminent l'intérêt des traitements d'hiver et précisent l'intérêt de la prophylaxie.

RAPPEL DES DONNÉES BIOLOGIQUES

Un bref rappel des données biologiques relatives à chacun de ces six parasites peut être utile avant de procéder à une comparaison.

Mildiou. — Le champignon parasite *(Plasmopara viticola)* ne se rencontre, en l'absence d'organes herbacés, que sous la forme d'œufs formés dans les feuilles. Pendant l'hiver, les œufs sont toujours dans les feuilles mortes sur le sol ; ils germent au printemps en macroconidiés qui libèrent dans l'eau les zoospores par lesquelles la première infection des feuilles est provoquée au cours des pluies.

Oïdium. — Le champignon parasite *(Uncinula nocator)* est sous deux états au cours de l'hiver. Les périthèces se forment à l'automne sur les feuilles et sur les grappillons ; ils manquent souvent ; le mycélium, qui est externe, reste vivant dans les bourgeons à la surface des ébauches de feuilles, d'inflorescences, etc... Dans les premières infections de printemps, les ascospores des périthèces ne jouent qu'un rôle négligeable ou même nul en général. Il n'y a pas d'infection d'origine externe : le mycélium se développe avec le bourgeon sur le rameau auquel celui-ci donne naissance et en même temps que lui. L'eau des pluies n'est pas nécessaire.

Brenner. — Au cours de l'hiver, le champignon parasite *(Pseudopeziza tracheiphila)* est uniquement à l'état de mycélium dans les feuilles mortes tombées sur le sol. Des fructification (apothécies) se forment au printemps à la surface des feuilles colonisées ; ce sont des coupes recatngulaires renfermant des asques qui libèrent des ascospores par lesquelles l'infection primaire des organes verts est assurée au cours des pluies.

Anthracnose maculée. — En l'absence d'organes verts, le champignon parasite *(Gloeosporium ampelophagum)* est à l'état de sclérotes ; ce sont des amas mycéliens particulièrement résistants qui se forment au bord et au fond des chancres que présentent les sarments. Ces sclérotes forment à leur surface, au printemps, des conidies qui assurent l'infection primaire des organes herbacés au moment des pluies.

Black rot. — Le champignon parasite *(Guignardia Bidivellii)* existe en hiver sous deux formes de fructification. Il se rencontre des pycnides incomplètement vidées à l'automne et des périthèces qui deviennent fertiles au printemps en formant des asques et des ascospores. Les pycnides et les périthèces sont portés par les baies momifiées, les pédoncules, les pédicelles et les sarments. Ces organes peuvent être sur les souches taillées (branches à fruit : rare), fixés au palissage (vrilles, etc...) ou à la surface du sol (baies, débris de sarments, de vrilles, etc...). Le rôle des pycnides des feuilles n'a pas été précisé. La première infection de printemps se produit au moment des pluies par les pycnospores (des pycnides) et par les ascospores (des périthèces).

Excoriose. — Le champignon parasite *(Phoma flaccida)* conserve deux formes au cours de l'hiver. Des fructifications, qui sont des pycnides, sont portées principalement par les sarments ; elles sont sur les branches à fruit et sur les débris tombés sur le sol ; elles assurent au printemps au moment des pluies, la première infection par les pycnospores. Le mycélium persiste dans les yeux, à l'intérieur des tissus sur le cône et à la base des stipules du bourgeon, sur les mérithalles gemmaires inférieurs. Il se développe au printemps avec le rameau formé par le bourgeon infecté et à sa base.

*
**

Les différences entre ces maladies sont suscitées par la situation des organes de conservation du parasite, par les conditions dans lesquelles ces organes quiescents deviennent des germes actifs et, finalement, par les voies de l'infection elle-même.

SITUATION DES ORGANES DE CONSERVATION

La situation des organes de conservation correspond à trois tpyes d'infection primaire : l'infection gemmaire, l'infection depuis les branches à fruit, l'infection depuis le sol.

L'infection gemmaire est une *pré-infection* ; les bourgeons contaminés au cours d'un cycle végétatif donnent des rameaux affectés dès le débourrement suivant. L'oïdium et l'excoriose se comportent de cette manière.

La préinfection gemmaire n'exclut pas les contaminations primaires d'origine externe. Chez l'oïdium, celles-ci viennent du sol (périthèces sur les feuilles, les grappillons à terre), mais elles sont généralement sans portée pratique. Chez l'excoriose, elles proviennent des branches à fruit et du sol (pycnides sur les débris de sarment) et elles peuvent prendre une certaine importance.

Les traitements d'hiver sont sans action sur les préinfections gemmaires qui ne peuvent être prévenues que par des interventions au cours du cycle précédent. Sans effet sur l'oïdum, ils montrent une efficacité partielle sur l'excoriose en tarissant plus ou moins complètement une des trois sources d'infection.

L'infection proximale émane des branches à fruit et porte sur les organes des jeunes rameaux dès le début du développement ; elle ne peut être exclusive d'autres modes parce que les organes de conservation des parasites existent également sur d'autres fragments de sarments, vrilles, etc... qui restent fixés au palissage ou qui tombent sur le sol.

Elle est le principal mode d'infection par l'anthracnose maculée dont les sclérotes portés par les branches à fruit sont à proximité des jeunes rameaux ; elle est d'importance notable pour l'excoriose, faible pour le black rot.

L'efficacité des traitements d'hiver varie comme cette importance ; complète avec l'anthracnose, partielle avec l'excoriose, elle est pratiquement nulle avec le black rot.

Les différences qui séparent le black rot et l'excoriose naissent de l'infection des baies, toujours observée chez celui-là, mais rarissime chez celle-ci, et de celle des rameaux qui est habituelle chez l'excoriose mais plus rare chez le black rot.

Les vignes non taillées sont toujours très affectées par le black rot parce que les jeunes rameaux sont à proximité des fructifications portées par les sarments, vrilles, etc... : la distance des germes aux organes contaminables est donc une donnée qui influe sur le nombre des attaques primaires.

L'infection foliaire est le seul mode observé chez le brenner et le mildiou, champignons qui passent l'hiver dans les feuilles mortes, le premier à l'état de mycélium et le second sous la forme d'œufs. Cette différence n'a pas de portée pratique ; c'est ainsi que les traitements d'hiver sont toujours inefficaces.

DECLENCHEMENT DE L'ACTIVITE

Les organes quiescents de la forme d'hibernation redeviennent actifs dans des conditions différentes.

Dans la préinfection gemmaire (oïdium, excoriose) l'activité du parasite accompagne celle du bourgeon.

Les infections proximales exigent la fructification des sclérotes de l'anthacnose maculée et l'émission de pycnospores (excoriose, black rot) ou d'ascospores (black rot) ; une chaleur suffisante est nécessaire ainsi que de l'eau : support mouillé, état hygrométrique élevé.

Anthracnose maculée

Les infections foliaires se distinguent des précédentes pour lesquelles les fructifications (pycnides, périthèces) sont préformées par la nécessité d'une évolution plus profonde.

Par une chaleur suffisante, le mycélium du brenner forme des apothécies à la surface des feuilles colonisées, à l'humidité, les débris foliaires devant être mouillés ou saturés d'eau, souples et non secs et cassants.

Les œufs du mildiou germent dans l'eau, également par chaleur suffisante ; il est essentiel que les fragments de feuilles soient mouillés, c'est-à-dire recouverts d'un film d'eau, ce qui est réalisé lorsqu'ils sont plongés dans l'eau libre (flaques) ou bien en contact avec les particules solides du sol et enrobées avec elles d'eau de capillarité, résultat qui est obtenu dès que la surface du sol est mouillée ; la germination des œufs est alors possible si cet état du sol se maintient pendant une durée suffisante qui varie avec la chaleur. Ce mécanisme est le seul possible dans les sols perméables comme les sables.

Dans le cas du brenner comme dans celui du mildiou, les conditions dans lesquelles les organes quiescents deviennent actifs peuvent se créer simultanément sur de vastes surfaces comme en témoigne le caractère généralisé que peuvent prendre les invasions provoquées par les germes du sol.

Les deux modes d'évolution des œufs du mildiou, par flaques ou par surface mouillée, correspondent à des conditions climatiques différentes dans le régime des pluies. Les flaques se forment sur des sols peu perméables à la suite de pluies abondantes suivies d'un dessèchement de la surface qui ne respecte que leur emplacement ; par contre, la surface du sol est mouillée pendant toute la durée des pluies et encore après par atmosphère calme saturée d'humidité. Le premier mode est plus fréquent sous le climat méditerranéen, alors que le second est le plus commun sous le climat maritime que connaît la plus grande partie du territoire métropolitain dans l'ouest, le sud-ouest et dans les vallées abritées...

D'une autre manière, les infections « par flaques » sont localisées alors que celles qui émanent de « surfaces mouillées » sont généralisées : les années à mildiou, au cours desquelles cette maladie provoque les dégâts les plus graves, sont le plus souvent, mais non toujours, la conséquence de celles-ci.

DISSÉMINATION ET ATTAQUE PRIMAIRE

L'infection connaît deux temps ; dans le premier, les germes sont transportés sur les organes contaminables : c'est la dissémination ; dans le second, qui est consécutif, l'attaque se réalise. Des conditions particulières sont requises par chacun des parasites au cours de ces deux phases.

L'attaque se produit dans tous les cas envisagés par l'émission d'un filament par les germes « actifs ». Les voies de la pénétration sont différentes : ouvertures naturelles (stomates), surfaces intactes ou non. Mais les seules différences pratiquement importantes sont

créées par le milieu de germination qui est l'air (oïdium) ou l'eau (tous les champignons envisagés). C'est un fait très remarquable que l'eau soit un « point de passage obligé » du cycle : les attaques sont déterminées par les pluies.

La dissémination des germes de la première infection est anémophile lorsqu'elle se fait dans l'air, hydrophile lorsqu'elle se produit dans l'eau.

L'oïdium peut être exclusivement anémophile ; inversement, le mildiou est exclusivement hydrophile ; les autres parasites peuvent traverser une phase anémophile si l'état hygrométrique est suffisamment élevé. Cette dernière condition se rencontrant le plus souvent pendant les pluies ; c'est lorsqu'elles se produisent que s'effectuent la dissémination du mildiou (1ère attaque) et celle des autres parasites qui jouissent d'une anémophilie relative.

L'eau est le véhicule le plus fréquent des germes dont le déplacement accompagne le ruissellement et les éclaboussures : le mildiou, dont les macroconidies ne se détachent pas et dont les zoospores ne peuvent vivre que dans l'eau, ne connaît que ce mode de dissémination ; la première attaque se produit alors par deux mécanismes distincts lorsque l'une ou l'autre de l'eau libre ou de l'eau de capillarité est présente à la surface du sol et qu'elle contient des zoospores : avec le premier, les organes verts sont en contact avec la surface du sol ou avec l'eau ; dans le second, les germes sont véhiculés du sol aux organes verts avec l'eau qui les contient, au moment des pluies et par les éclaboussures provoquées par la chute des gouttes. La hauteur à laquelle l'eau infectée peut être projetée est une donnée très importante : elle varie avec les dimensions des gouttes, la violence de la pluie et la force du vent. Des observations effectuées en 1958 ont donné les résultats rapportés dans les tableaux I et II.

Dans le cas du mildiou, l'infection peut donc se produire à une altitude assez grande pour que les souches basses soient vulnérables au printemps dans la totalité de leurs organes verts comme en témoignent de nombreuses observations et notamment la contamination des inflorescences par l'attaque primaire.

Avec le brenner, les infections venues du sol sont pratiquement seules responsables des dégâts ce qui met en évidence spectaculairement le niveau des organes affectés : ce niveau est établi à la fois par l'altitude des contamination et par le nombre des feuilles que portent les rameaux au moment où elles se produisent : mais ce dernier est déterminant parce que le transport des ascospores par l'eau n'est pas tenu pour obligatoire.

TABLEAU I

Intensités (1) relatives de la coloration des eaux de pluies recueillies à diverses hauteurs au-dessus du sol à la suite d'épandages de fluorescéine soluble à l'Ecole de Montpellier.

Hauteur en cm. au-dessus du sol	Intensités colorantes — Au-dessus d'une flaque sur terrain nu (2)	Intensités colorantes — Au-dessus du sol dans une vigne (3)	
90	1	8	4
80	1,4	8	4
70	1,75	[illegible]	2,5
60	2,3	5	3,5
50	3	6	4
40	4	4,5 à 5	4,5
30	7,25	12	47
20	10,5	8,5	11

(1) Mesures au spectrophotomètre Jean et Constand.

(2) Averse de courte durée du 7 juillet 1958 (7,3 mm.).

(3) Pluies orageuses du 16 septembre 1958 (de 5 h. 30 à 7 h. = 25,9 mm. ; de 13 h. à 18 h. 45 = 1[illegible] mm.).

TABLEAU II

Importance des dépôts [illegible] le 26 juin 1958 à Collias (Gard) ; à la suite d'une pluie [illegible] de 46 m/m sur le feuillage de vignes établies en sol bien cultivé.

Hauteur au-dessus du sol	
0 m 37	Très fréquentes traces de terre projetée
0 m 42	Assez fréquentes traces de terre projetée
0 m 50	Quelques dépôts [illegible] visibles.

DONNÉES PRATIQUES

La portée pratique de [illegible] est loin d'être négligeable car elles permettent de [illegible] l'intérêt des traitements d'hiver et [illegible] de traitements de printemps plus correcte.

Au sujet des traitements d'hiver, il a été vu que leur intérêt est nul en cas de [illegible] comme par infection venue du sol lorsque [illegible] sont pratiquement exclusifs de tout

autre mécanisme : oïdium, brenner, mildiou. Leur intérêt est le plus grand lorsque, au contraire, l'infection, principalement proximale, a pour origine les branches à fruit : c'est le cas de l'anthracuose. A l'égard des autres parasites, leur efficacité est déterminée par la proportion des infections proximales par rapport aux préinfections ; encore notable chez l'excoriose, elle est à peu près nulle chez le black rot, relativement aux infections dont la source, plus éloignée, est hors de portée des traitements d'hiver.

Les schémas de traitement à observer au début de la végétation s'inspirent des conditions de la dissémination des germes primaires.

D'une manière générale, il est recommandable d'effectuer des traitements très précoces dans tous les cas où les attaques primaires peuvent prendre un caractère généralisé : authracnose, black rot, brenner. L'oïdium et l'excoriose, caractérisés par la préinfection gemmaire, ne doivent pas être écartés du champ d'application de cette règle.

Le mildiou pose un problème particulier parce que la germination des macroconidies peut être un phénomène localisé dans les flaques qui persistent après les pluies suivi éventuellement d'attaques également localisées en foyers primaires de faible étendue, ou bien un phénomène généralisé sur de vastes surfaces lorsquelle se produit par pluies persistantes, au moins sur toutes les parties de ces surfaces qui portent des débris foliaires renfermant des œufs capables de germer. Si l'on retient que le dernier de ces mécanismes de l'attaque primaire, le seul que l'on relève dans les sols très perméables, se trouve être à l'origine de la plupart des invasions des années à mildiou généralisé et intense, on est conduit à reviser le schéma des traitements du mildiou.

La pénurie de fougicides avait imposé une sévère économie que l'on a cru pouvoir obtenir sans trop de risques en retardant l'exécution du premier traitement bien au-delà de l'attaque primaire par un ensemble de dispositions tendant à s'opposer à la germination des œufs et à l'infection des organes et, faute de ce résultat, à freiner la pullulation des conidies : cette technique est irréprochable dans le cas où l'attaque primaire est localisée, mais elle n'est plus suffisante dès que celle-ci est généralisée.

Dans les conditions actuelles, alors qu'il n'y a à redouter aucune pénurie de fougicides et même que tout risque de cette sorte paraît se trouver écarté, il est recommandable de chercher à éviter l'attaque primaire par un premier traitement chimique préventif qu'il est nécessaire d'exécuter très tôt.

Cette recommandation s'est imposée d'elle-même et elle est généralement considérée comme la condition essentielle du succès de la lutte contre le brenner et contre le black rot ; il n'en serait pas

autrement de l'authracnose si l'efficacité des traitements d'hiver ne venait dissimuler la portée des applications de printemps ; et il en serait exactement de même pour l'oïdium et pour l'excoriose si la préinfection gemmaire n'enlevait à ces dernières tout ou partie de l'efficacité.

Cette recommandation vaut pour le mildiou qui n'est pas un cas particulier parce qu'il est capable de provoquer des infections primaires généralisées au même titre que les maladies précédentes (exclusion faite de l'oïdium). Elle n'exclut pas toutes celles déjà faites au sujet des dispositions qui ont pour obejt d'éviter et de découvrir les foyers localisés comme de combattre leur extension : ces dispositions gardent un très grand intérêt, qui est évident, mais leur efficacité connaît des limites qu'il faut avoir en vue.

*
**

Il est peut-être excessif de prétendre que des études du genre de celle qui précède soient effectivement du domaine, au demeurant fort vaste et non précisément délimité, de la pathologie comparée. Là n'est pas la question. Leur intérêt est de mettre à leur juste place et de rendre évidents des faits qu'une monographie même poussée se borne à énumérer, quand elle ne les laisse pas plus ou moins dans l'ombre. Ainsi se trouve confirmé, à ce propos, le caractère synthétique des connaissances nécessaires à la viticulture moderne dans laquelle aucune donnée ne peut être raisonnablement isolée de l'ensemble.

J. Branas et G. Bernon.

Le Vignoble Gascon du Tursan

[SUITE ET FIN]

VII. — XVII^me^ et début du XIX^me^ siècle

Pendant toute cette période, les ventes à Bayonne subissent des hauts et des bas, mais les quantités paraissent plus faibles qu'au siècle précédent. Une lettre du 6 décembre 1749 au baron d'Angosse, expéditeur de vin de Béarn, relate les difficultés du marché au port d'embarquement, difficultés dues aux exigences du baron quant au prix : « Il ne s'en est point chargé encore pour Amsterdam autres que 25 tonneaux de Tursan partis il y a un mois » (48).

M. Temminck, banquier à Amsterdam, signale que les vins de Béarn s'expédient à Hambourg, que les Tursan vont aussi au Bra-

(48) Abbé Daugé : Les vins de Béarn. Société de Borda, 1908.

bant et à Dunkerque, [illegible] la plus avantageuse se fait à Amsterdam, si la qualité est bonne.

Plus tard, à la Révolution, les [illegible] des négociants de Mugron contiennent plus de [illegible] de vin en [illegible] de départ (49). A ce moment, apparaissent les premières mentions de viens vieux [illegible] avant les XVII[illegible] et XVIII[illegible] siècle [illegible] vins expédiés [illegible] distillés. Les [illegible] 0, puisqu'un rapport du conventionnel landais, [illegible] le mauvais é[illegible] dit :

« Tou[illegible] de
« transport considérables, des retards dans les expéditions de [illegible]
« chandises, ce qui est une des causes de la misère de [illegible] du
« découragement des cultivateurs. En conséquence, le Conseil [illegible]
« pose des [illegible] les chemins de [illegible],
« par Sarraziet, au Mas d'Aire par les Eaux Minérales [illegible] nt-
« Loubens [illegible] u
« et Mu[illegible]
« Mugron, attendu que ces paroisses [illegible]
« vent sans cela exporter leurs [illegible]

L[illegible] p[illegible] était à l'époque de 40 livres la barrique [illegible] vins de l'année, de 72 livres la barrique pour les vins vieux [illegible] les ga[illegible] le comm[illegible]

Au [illegible] 27 décembre 180[illegible], les prix [illegible] marchands [illegible] gros au port de Bayonne sont [illegible] suivant

Jurançon [illegible]	[illegible] à [illegible]
Béarn [illegible]	[illegible] à [illegible]
[illegible]	276 à 288
[illegible] rouge	[illegible] à [illegible]

déri[illegible] tu[illegible] [illegible]

(49) Monographie de Mugron [illegible]

[illegible]

Une Nouveauté Sensationnelle !

"PNEUMABILPRESS"

Breveté S.G.D.G. Marque déposée

PRESSOIR HORIZONTAL PNEUMATIQUE

à tambour rotatif

Rebêchage et Emiettage automatiques

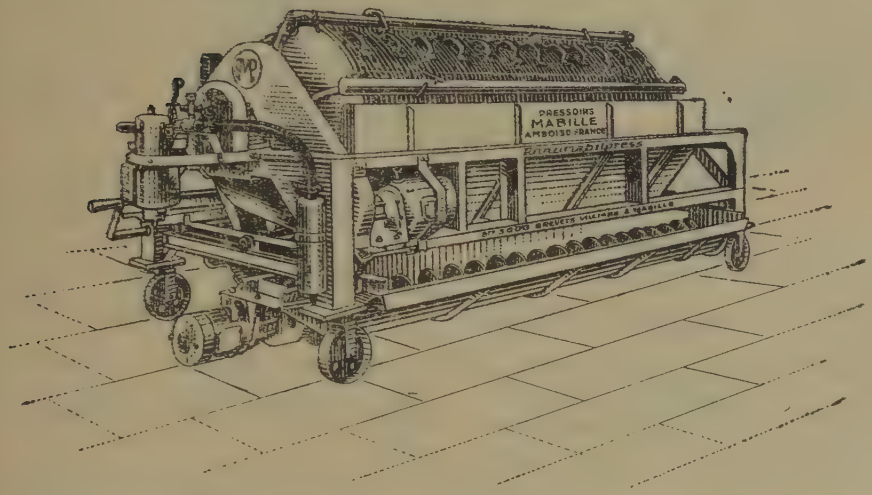

— Serrage grande puissance totale, sous faible pression unitaire progressive.
— Assèchement complet sans surpression.
— Surface d'écoulement des jus constante. — Rendement maximum.
— Aucun organe métallique intérieur (cercles, chaines ou autres) en contact avec la vendange.
— Vendange totalement respectée avec râfles intactes.
— Jus clairs parfaits du commencement à la fin du pressurage.
— Construction extrêmement soignée en acier inoxydable et caoutchouc spécial, éliminant tous risques de casse ferrique.

2 modèles convenant aux Caves Coopératives et Particulières

Brevets WILLMES & MABILLE

Références, Renseignements, Devis et Catalogue franco sur demande adressé à

" PRESSOIRS MABILLE "

Dépôt à Béziers (Hérault)

AMBOISE (I.-&-L.)

Maison fondée en 1835
R. C. Tours 195

C. COQ & Cie, Aix-en-Provence

INGÉNIEURS-CONSTRUCTEURS
Sté en Cte par actions, capital 45 millions

Les machines les plus modernes pour l'équipement des caves

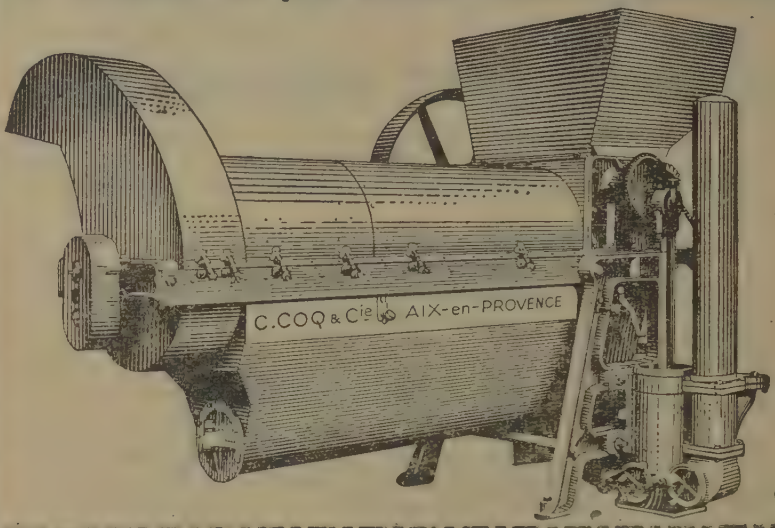

Agence à :
BEZIERS
ALGER
ORAN
TUNIS
BUENOS-AYRES
SANTIAGO
CAPETOWN, etc...

— • —

Envoi gratuit des Catalogues Renseignements et Devis

— • —

Foulograppe "COQ" avec égrappoir et essoreur de rafles

de l'HUMUS... de la CHAUX...

en voilà grâce à

l'HUMUS DOBRO

provient du

TERREAU de GADOUE de Marseille

meilleur que le BON FUMIER de FERME
en raison des oligo-éléments qu'il contient

représente par son bas prix

la FUMURE la PLUS ÉCONOMIQUE

Teneur moyenne (donnée à simple titre d'information)

pour 1000 k.	Eau	Azote	Acide Phosph.	Potasse	Chaux
1° FUMIER D'ÉTABLE	75 %	4 à 5 k.	2 à 3 k.	3 à 8 k.	4,90 k.
2° TERREAU de GADOUE	7 %	6 à 9 k.	4 à 5,6 k.	5 à 9,3 k.	44 k.

CONDITIONS SPÉCIALES POUR ESSAIS, FRANCO GARE, FRANCO PROPRIÉTÉ

Entreprise G. DOBROUCHKESS

1, rue Huysmans, PARIS (VIe) — 16, rue Frédéric-Chevillon, MARSEILLE

PÉPINIERES R. GRIMAUD
Grandes cultures
RACINÉS - GREFFÉS - BOUTURES GREFFABLES
SOMMIÈRES (Gard) Tél. 72

Ils n'ont pas la berlue

En se rendant, l'autre nuit, à la pêche, un braconnier laissa tomber dans la rivière son boîtier Wonder tout allumé. Quelle ne fut pas la stupéfaction des gendarmes, qui passèrent sur les lieux quelques heures plus tard, en apercevant, à travers les eaux, la lumière du boîtier qui ne s'était pas éteinte pour si peu. La pile Wonder ne s'use que si l'on s'en sert.

Fumure organique

PAS DE BLUFF... mais des RÉALITÉS : Un corps sain se nourrit-il avec des pilules ? La meilleure nourriture du sol c'est le fumier : En remplacement du fumier de plus en plus rare, il est prouvé que des produits concentrés, à volume trop réduit, n'apportent aucune chaleur, indispensable à la fonction microbienne ; seul le TERREAU DE GADOUE, engrais naturel, provenant de la décomposition des ordures, utilisé en France depuis trente ans, est aussi riche que le fumier naturel, sinon meilleur en raison des oligo-éléments qu'il contient, seul il apporte au sol l'HUMUS naturel indispensable. Il n'y a pas d'HUMUS ARTIFICIEL. Le Ministre de l'Agriculture a déjà mis en garde contre les « humus-ceci », « humus-cela ». Ne gaspillez pas vos ressources en achetant des produits pauvres dans des emballages coûteux. Le TERREAU de GADOUE, livrable en vrac à votre propriété, est cribl'é, tamisé, inodore et réellement moins cher que le fumier, quoiqu'aussi bien équilibré. Il s'emploie au même dosage et supporte comme le fumier l'addition des engrais dans les proportions variables selon les cas.

Tous renseignements sont fournis gratuitement par le Bureau de Vente des Gadoues, 16, rue Frédéric-Chevillon, à MARSEILLE (B.-du-Rhône), filiale de la plus puissante organisation mondiale de répartition des gadoues.

Fruits et légumes

avec le

SULFATE DE POTASSE

PRODUITS DE QUALITÉ
VENTE ASSURÉE

ARCURE-LEPAGE

ANGERS (M.-et-L.)

PÉPINIÈRES LEPAGE

Tél. 40-27

ROSIERS.

NOYERS greffés.

ARBRES FRUITIERS
Toutes formes — Toutes variétés

Haie fruitière équilibrée

Catalogue sur demande

VIGNES de Table, à Vin, Hybrides

La Publicité constitue une documentation intéressante

Ne manquez pas de la lire !

« Que sont devenues ces nombreuses maisons de commerce qui, « autrefois, se livraient exclusivement à Bayonne à l'exportation « de nos vins et eaux-de-vie vers la Belgique, la Hollande, la Prusse, « le Danemark, la Suède et les villes Hanséatiques ? Qu'est devenue « cette navigation intérieure que nous avons vue si active et qui, « sans aucun doute, donna naissance à de nombreuses agglomérations « de population qui se formèrent sur la rive gauche de « l'Adour ? Que sont devenues ces spéculations multipliées, ces placements sur une marchandise qui, par la propriété qu'elle possède « de s'améliorer en vieillissant, doit dans un état normal des « choses acquérir de la valeur par le temps, véritable caisse d'épargne de nos pères qui répandait l'aisance parmi les classes laborieuses de leur époque et fut la source bien connue par la tradition « de toutes les fortunes qui restent encore en Chalosse ? »

Fig. 3 — Côteau typique (Bahus-Soubiran)

Tout cela a disparu avec la liberté de l'industrie et des échanges.

Pourtant Bastiat était un fervent partisan des théories anglaises du libre échangisme, mais il ne pouvait se résoudre à voir ses anciens acheteurs se tourner vers les crus bordelais dont les classifications en cru de divers types datent justement de 1855.

Les statistiques de 1852 nous montrent le très net glissement du vignoble vers les côteaux de Chalosse et 100 ans plus tard, les travaux de Baco en marquèrent l'implantation encore plus à l'Ouest.

En même temps, la batelerie de l'Adour disparaît, le chemin de fer occupe des voies nouvelles, mais les vignerons gascons ne seront pas assez prompts pour reconstituer le vignoble après l'oïdium. L'exportation restera terminé pour le vignoble de l'Adour, car il n'a pas su suivre ses grands rivaux : Bordeaux qui vieillit ses vins et procède à la reconnaissance de ses grands crus, Cognac depuis,

longtemps hors course pour la vente des vins, mais qui distille de grandes quantités, Porto qui pour satisfaire le marché anglais, va muter à l'eau-de-vie ses produits et créer le fameux type 1820 (52).

A la fin du XIX^me^ siècle, le Tursan n'a pas su évoluer, ses acheteurs anciens préfèrent des vins blancs plus doux, du type Bergerac, et ses débouchés seront d'autant plus vite perdus que son vin a baissé en qualité, le vin de Piquebout n'étant plus à la hauteur. Dernier vestige du passé, les prix moyens restent, en 1852, à 15 francs l'hectolitre, contre 8 à 12 dans les autres régions des Landes.

Après la dernière tourmente, les vins de Geaune (canton du Tursan) tiendront aussi un peu plus longtemps leurs cours élevés lors des fortes récoltes de 1950-1951, mais retomberont dans l'anonymat.

Dès lors, deux solutions s'offrent aux viticulteurs, soit transformer leur vignoble en plantant des hybrides producteurs directs dont une tapageuse propagande leur vante les soi-disant mérites, soit reprendre les travaux séculaires de leurs ancêtres et garder les cépages occupant 90 % de leurs tènements.

Le choix fut vite fait, bien peu d'ailleurs se seraient résignés à la première formule qui leur semblait une trahison. Mais pour améliorer la vinification et surtout la conservation des vins, il faut faire du neuf et utiliser ce qui a fait ailleurs ses preuves : une cave coopérative.

Cette solution, qui peut sembler banale ailleurs, a soulevé ici pas mal de passions et de controverses. La première année de fonctionnement est déjà un succès. L'organisation de la commercialisation est en bonne voie dans le secteur local visité par les touristes et les vacanciers. Les récoltes normales à venir (40 à 50.000 hectolitres) permettront de toucher le marché parisien et aussi l'exportation.

Vin sec fruité, alcoolique, le Tursan successivement comparé par divers experts au Chablis, au Muscadet, à certains vins du Rhin, au Quincy, voire au Champagne nature, le Tursan veut être un Tursan, et ne rien devoir à personne.

C'est par un travail d'équipe unie que les viticulteurs, soutenus par la Recherche Agronomique, les services du Ministère de l'Agriculture et, un jour viendra, par le commerce qui a tout à gagner de la renaissance d'une appellation abondamment titrée, sera un fait accompli.

Tout semble montrer que, cette fois, le charme est rompu et que la belle endormie va se réveiller.

Souhaitons-lui un clair matin de notre printemps de Gascogne.

G. Seillan,
INGÉNIEUR AGRICOLE.

(52) J. Enjalbert : Comment naissent les grands crus (Bordeaux, Porto,

QUESTIONS DIVERSES

SAVIEZ-VOUS QUE...

La diffusion du progrès technique pour les agriculteurs.

La vulgarisation agricole des techniques ou « diffusion du progrès technique dans les campagnes », va être précisée, dit-on au Ministère de l'Agriculture, par une série d'ordonnances réglant les principaux problèmes en suspens en nature de politique agricole.

Experts spécialisés et membres de l'Administration agricole ont convenu qu'à quelques nuances près les méthodes de diffusion actuelles ressemblent étrangement à ce qu'elles étaient il y a 50 ans.

Ils se sont également mis d'accord pour que tout effort de négociation obtienne « le consentement et la participation des agriculteurs ». Ce sont les groupements professionnels d'exploitations agricoles qui localement assureraient la diffusion du progrès technique. Ils utiliseraient à cet effet les « Conseillers agricoles » travaillant sous leur responsabilité. Cette méthode, aux dires des promoteurs, créerait « un état d'esprit plus réceptif » chez les agriculteurs, leur donnerait « des responsabilités », contribuerait à « leur formation humaine » et assurerait parfois le financement de la vulgarisation.

L'aide de l'Etat est cependant indispensable. La même méthode demande à l'Etat appui financier afin de faciliter la « rémunération des Conseillers », et appui technique en liaison avec les services de l'Institut National de la Recherche agronomique (I.N.R.A.).

Et que devient le directeur des Services agricoles ? Le rôle du directeur des Services Agricoles, de ce fait, serait allégé. En dehors de sa tâche éducatrice scientifique, il pourra consacrer plus de temps aux questions économiques, aux marchés, à l'orientation de la production aux débouchés et à la statistique. Le D.S.A. suscitera, animera, coordonnera les actions professionnelles dans son département. Il reviendra enfin à un mot «chef d'Etat major » au lieu d'être « un exécutant ».

Ces importantes réformes de structure verraient le jour prochainement.

***

DECISIONS AYANT UNE REPERCUSSION SUR LES AGRICULTEURS

— La détaxe de 15 % sur le matériel agricole est réduite à 10 % avec un plafond de perception maximum de 100.000 fr. (au lieu de 150.000 fr.).

— L'aménagement de la T. V. A. (taxe à la valeur ajoutée) entraîne une hausse de certains produits nécessaires à l'agriculture : engrais, sulfate de cuivre, etc...

— La subvention aux amendements calcaires est réduite à 25 %.

[illegible] notamment les plus importants, seront révisés.

[illegible]

[illegible] de 240 fr. à 500 fr. ;

[illegible]

[illegible] et [illegible] : de 2.000 fr. à 3.500 fr. ;

[illegible] droits de consommation relevés de 15 à 20 % ;

[illegible] pour vendanges : surtaxe doublée.

— Suppression de la limitation au double du revenu cadastral de 1939 du revenu imposable des propriétés rurales.

[illegible]

[illegible]

à l'arrachage des pommiers.

— Les salaires agricoles [illegible] seront augmentés de [illegible] au 1er février prochain.

[illegible] fonds de garantie du lait devra assurer, sans aucune subvention [illegible] de son [illegible].

— Augmentation des cotisations d'assurances sociales et d'allocations [illegible]

[illegible] agricoles.

[illegible] HOLLANDAIS [illegible] DES ÉCHANGES EN FRANCE

[illegible] ne montrent guère d'optimisme après la décision française de libérer ses importations à 90 %.

On se souvient en effet que lors de la dernière libération des échanges, seuls les œufs et les pommes de terre avaient bénéficié de cette [illegible] de la plupart des contingentements d'importation sur les produits agricoles hollandais susceptibles d'être largement exportés en France.

[illegible] consentis aux pays [illegible] française [illegible] le Danemark qui [illegible] exportateurs hollandais.

LE MARCHÉ DES VINS ET LA FISCALITÉ

Sur les 309 milliards de francs d'impôts nouveaux, le vin en fournira à lui seul 73. La contribution totale supplémentaire du secteur [illegible] milliards.

La nouvelle fiscalité sur le vin déborde les limites du simple r[illegible]

Depuis 1951, les droits étaient identiques pour toutes les catégories de vin : 11 fr. 75 au total, soit 9 fr. 65 par litre pour la taxe uni-

que, 2 fr. 40 pour le droit de circulation et 0 fr. 30 pour le fonds national de solidarité agricole (caisse des calamités viticoles).

Actuellement, les droits par litre de vin seront de :

— 60 fr. 80 pour les vins doux naturels soumis au régime fiscal des vins, les champagnes, les vins mousseux à appellation d'origine contrôlée, soit 49 fr. 05 de plus.

— 33 fr. 80 pour les vins à appellation d'origine contrôlée, les vins mousseux sans appellation d'origine et les vins étrangers tranquilles présentés sous une indication d'origine, soit 22 fr. 05 de plus.

— 33 fr. 30 pour les vins de consommation courante, soit 14 fr. 05 de plus.

Pour le consommateur, le litre de vin va revenir aussi cher que cet été. L'objectif devant une augmentation aussi importante, n'est pas uniquement la recherche de recettes nouvelles pour le Trésor.

Les viticulteurs ont besoin de savoir jusqu'à quelle limite les Pouvoirs publics désirent faire diminuer la consommation du vin en France, car ils devront immédiatement s'ingénier à réduire une production qui présentera de ce fait, de nouveau et rapidement, des excédents.

Le capital viticole français va être fortement hypothéqué, et pour longtemps, par les nouvelles mesures fiscales.

G. B.

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DE SOCIÉTÉS AGRICOLES

JOURNÉES FRUITIÈRES ET MARAICHÈRES D'AVIGNON, organisées par la Direction des Services Agricoles de Vaucluse avec divers concours et collaborations. — Vendredi 30 janvier 1959, Hôtel de Ville d'Avignon : 9 h. 30 : Aperçu sur la production fruitière des principales espèces cultivées dans les pays membres de la Communauté Economique Européenne. M. Dussert, Chargé de Mission ; 11 h. : L'irrigation par aspersion : avantages et inconvénients, réalisations pratiques. M. Carbonnières, Ingénieur en chef du Génie rural ; 14 h. : Les maladies bactériennes des arbres fruitiers. M. Ride, chargé de Recherches, Station Centrale de Pathologie Végétale ; 14 h. 45 : Les modalités pratiques d'emploi des produits antiparasitaires en arboriculture fruitière. M. Bouron, Secrétaire du Comité d'Etudes des Produits antiparasitaires ; 15 h. 30 : Les variétés de tomates. Situation actuelle et perspectives d'avenir. M. Clautrier, Station d'Amélioration des Plantes maraîchères. Avignon : 16 h. 45 : Les Acariens en cultures fruitières. M. Rambier, chargé de Recherches, Laboratoire de Zoologie, Ecole nationale d'Agriculture de Montpellier ; 17 h. : Dépérissement de l'abricotier. M. Morvan, assistant Centre national de Recherches Agronomiques ; 17 h. 45 : Les pruniers porte-greffes du pêcher. M. Bernhard, Maître de Recherches, Station d'Arboriculture fruitière du Sud-Ouest, et M. Grassely, Agent technique principal, Station d'Arboriculture fruitière du Sud-Ouest.

Samedi 31 janvier 1959, 9 h. : Exploitation arboricole de M. Manguin, ingénieur agronome. Ile de la Barthelasse, Avignon. M. Manguin,

sur son exploitation : M. Drouineau, sur le problème de la fertilisation ; M. Bernhard, sur le problème de la plantation ; M. Darpoux, sur le problème des traitements. — 14 h. : Hôtel de Ville d'Avignon : Discussions et commentaires.

- • -

INQUIETUDES DE L'AGRICULTURE FRANÇAISE. — M. COUREAU, président de la Fédération nationale des exploitants agricoles, a posé les questions suivantes à M. le Ministre des Finances et des Affaires Economiques.

« En vue d'informer les dirigeants syndicalistes départementaux de la portée réelle des mesures actuelles prises par le Gouvernement et des intentions à plus long terme de ces derniers à l'égard de l'agriculture.

« Ces questions ont trait :

— A la poursuite de la politique d'expansion agricole;

— Au maintien des objectifs de production ;

— A l'accroissement des exportations agricoles ;

— A la régularisation des cours des produits agricoles ;

— Au développement de la formation professionnelle, du crédit et de l'équipement ;

— A l'organisation de la commercialisation des produits agricoles :

— A la politique d'équilibre démographique des campagnes ;

— A la situation de l'agriculture française vis-à-vis de ses partenaires du marché commun. »

Ces questions trahissent l'inquiétude qui règne dans les milieux agricoles qui redoutent de se voir sacrifier aux intérêts industriels et qui attendent une modification de la nouvelle politique agricole française.

- • -

RÉFORMES MONÉTAIRES, LOI DE FINANCES ET VITICULTURE. — Dans un article récent (*Midi Libre* 6 janvier), qui porte ce titre, M. Paul COSTE-FLORET, député M.R.P. de l'Hérault, déclare en termes assez vifs que la politique viticole, dont il attribue la paternité à M. A. PINAY, est indéfendable. Il expose notamment les arguments suivants :

« Augmenter de plus du double une fiscalité déjà très lourde sur le litre de vin, est une mesure inadmissible en soi. Elle est encore plus regrettable si on la compare. Car comment ne pas constater, par exemple, que les produits alimentaires en général payeront la T.V.A. au taux de l'ordre de 6 %, alors que le vin de consommation courante, boisson nationale du Français et produit alimentaire s'il en fût, supportera une charge fiscale cinq fois plus lourde.

Ces mesures risquent de rendre catastrophique l'abaissement de la consommation. Comme parallèlement, l'ensemble des mesures prises aboutit à une augmentation massive du prix de revient, c'est une crise sans précédents qui risque, dans un moment difficile pour l'ensemble de la Nation, de s'abattre sur la viticulture méridionale en particulier et sur la viticulture française en général.

Devant ce danger, j'ai pris l'initiative de constituer, à l'Assemblée nationale, un groupe viticole qui se réunira dès la semaine prochaine, et qui s'efforcera d'obtenir du nouveau Gouvernement que soient reconsidérées des mesures inacceptables. »

- • -

CONGRÈS INTERNATIONAL SUR L'ENLEVEMENT ET LA RÉCUPÉRATION DES DÉCHETS URBAINS, organisé sous le patronage du Groupe International d'études pour les Recherches sur les ordures ménagères (G. I. R. O. M.), avec la collaboration de l'institut Stichting « Compost », Amsterdam, à Wageningen (Pays-Bas), du 27 avril au 1er mai 1959.

Conférences. — Développement et importance de la récupération des ordures aux Pays-Bas. — Technique de la traitement des ordures (nouveaux procédés et problèmes techniques spéciaux). — Estimation de la valeur du compost (processus biologiques lors de la transformation des déchets urbains et influence de l'humus sur l'assimilation des substances minérales par les plantes). — Utilisation du compost (effets de longue durée du compost d'ordures et emploi du compost d'ordures dans les pays subtropiques).

Visites. — D'une installation travaillant selon le système « à la râpe » à Delft ou à Schiedam (à choix). — D'une installation système Dano à Soest et à Baarn. — De la grande exploitation de Mierlo près d'Eindhoven (système van Maanen).

Partie Officielle

ORIENTATION DE LA PRODUCTION VITICOLE. — Ce titre est donné au décret 58-1421 du 30 décembre 1958 (J. O. 3 janvier 1959).

« Art. 1er. — L'article 85 du code du vin, modifié par l'aritcle 34 du décret n° 53-977 du 30 septembre 1953, est remplacé par les dispositions suivantes :

Sont suspendus toute plantation ou tous compléments de plantation autres que ceux nécessaires pour assurer l'entretien du vignoble sur une surface égale à l'intérieur d'une même exploitation. Est considérée comme entretien la reconstitution du vignoble après assolement ne remontant pas à plus de douze années à condition que les vignes ainsi arrachées n'aient pas été compensées par des vignes nouvellement plantées sur la même exploitation ; il en est de même de la reconstitution des vignes laissées en friche depuis moins de douze ans.

Art. 2. — Dans la limite des superficies correspondant aux droits de replantaiton rendus disponibles par l'application des dispositions de l'article 1er ci-dessus des autorisations de plantation de vignes, autres que celles destinées à la production de vins bénéficiant d'une appellation

d'origine contrôlée, pourront être délivrée en vue de permettre l'orientation de la production viticole et de faciliter les opérations de remembrement approuvées par le ministre de l'agriculture.

Ces autorisations seront accordées après avis de l'institut des vins de consommation courante ainsi que de l'Institut national des appellations d'origine pour les productions relevant de sa compétence, dans les conditions qui seront fixées par arrêté du ministre de l'agriculture du ministre chargé de l'Algérie et du ministre des finances et des affaires économiques.

Art. 3. — Les dispositions des articles 1er et 2 ci-dessus entreront en vigueur le 1er septembre 1960.

Toutefois, en vue d'assurer dès à présent, dans le cadre de l'orientation de la production viticole, la production de raisins de table et de faciliter les opérations de remembrement des autorisaitons de plantations pourront être accordées dès la publication du présent décret dans la limite de 2.000 hectaers.

Un arrêté du ministre de l'agriculture, du ministre chargé de l'Algérie et du ministre des finances et des affaires économiques fixera les conditions dans lesquelles seront accordées ces autorisations.

Art. 4. — Le présent décret est applicable à l'Algérie. »

L'article 3 dispose que ces dispositions ne sont applicables qu'en 1960 et précise que 2.000 ha. de raisins de table pourront être plantés. Il faut attendre l'arrêté interministériel pour connaître les conditions qui assortiront cette autorisation et les intentions des rédacteurs.

- • -

BUDGET DE L'INSTITUT DES VINS DE CONSOMMATION COURANTE. — Plusieurs arrêtés interministériels du 12 décembre 1958 approuvent des décisions relatives au budget de cet établissement.

Budget primitif : 10.082.710.000 fr.

Reports de crédits : de 1956 à 1957, 2.462.874.000 fr. — de 1957 à 1958, 2.830.300.395 fr. et 193.381.434 fr. au titre des crédits d'intervention (cadastre).

PETITE CORRESPONDANCE

AU SUJET DU GRENACHE

Il est souvent dit (et le récent « classement » des cépages ne le contredit point) que le *Grenache* est un cépage « petit producteur »... et par surcroit « plus ou moins coulard ». J'ai eu l'occasion de constater que si cette dernière assertion est parfois exacte, la première ne l'est nullement.

Je connaissais déjà depuis près de 15 ans, un domaine situé entre St-Gilles et Générac où des vignes de Grenache noir produisaient (en Costière donc !) jusqu'à 150 hecto/ha avec un degré voisinant 10°. Mais je croyais que c'était là une exception et que le propriétaire, qui est en même temps un important négociant en vins, n'hésitait ni devant l'emploi copieux d'engrais ni devant des possibilités offertes par le sous-sol.

Il y a cinq ans, j'ai fait la connaissance d'un propriétaire viticulteur de St-Alexandre, près Pont-Saint-Esprit, actuellement installé à Manduel, et qui est un très ancien cultivateur de Grenache. St-Alexandre produit en effet des « Côtes-du-Rhône ». Ce viticulteur fut un des premiers à se motoriser, avant la dernière guerre, à St Alexandre ; mais comme, à ce moment-là, les tracteurs étaient très mal adaptés à la culture de la vigne (trop larges) et que, malheureusement, les vignes en question étaient toutes plantées « au carré » (à 1 m. 65), deux solutions s'offraient qui n'étaient rien moins que révolutionnaires: ou bien arracher un rang sur deux, ou bien procéder par tranches massives et rapprochées à la reconstitution du vignoble de l'exploitation en replantant « large », suivant la coutume d'alors (approx. 2,25 x 1,25). C'est la première solution qui fut prise.

Je n'ai, bien sûr, pas vu ces vignes « avant » l'opération, mais à l'heure actuelle, ces grenaches (qui ressemblent à des mûriers nains, produisent de 10 à 15 kg (et parfois plus) par pied sans presque jamais couler (sauf en cas de floraison en période pluvieuse et froide). Avant l'opération c'étaient des vignes type « côtes du Rhône » à petit ou moyen rendement..

Il y a 8 ans, ce vigneron céda son vignoble de St-Alexandre à son gendre et acheta un domaine dans les « grès » de Manduel où il vint s'installer avec son fils. Là encore, il trouva des vignes à petit écartement, et n'hésita pas, dès la première année, à procéder à l'opération « radicale » qui avait si bien réussi à St-Alexandre... mais sur des Carignans. Alors que son prédécesseur n'obtenait que des rendements tout à fait « moyens » avec ces vignes, le nouveau propriétaire (M. Sarrette, puisqu'il n'y a aucun inconvénient à dévoiler son nom) obtient actuellement des rendements extraordinaires... avec moitié moins de souches à l'ha. ! L'an dernier, où l'on s'est tant plaint des méfaits de la coulure et du mildiou, j'ai vu de mes yeux, chez M. Sarrette des carignans portant une énorme récolte très saine : 8 à 12 kg par pied était courant.

Mais depuis 8 ans, M. Sarrette a procédé à des reconstitutions avec son cépage favori : le grenache. Il n'a pas planté à 2,25 ni même 2.50 sur 1,25. pas davantage 1,65 x 3.30 (qui est l'espacement actuel des vieilles vignes)... mais *au carré à 2 m 30* en tous sens. C'est là une véritable réussite. Sur un plantier âgé de 6 ans (greffés-soudés grenache/Lot) M. Sarrette a récolté cette année 136 hectos-ha ! d'un vin titre 11° 5 ! L'an dernier, la coulure n'a pu les épargner complètement et ils n'ont produit que 80 à 85 à l'ha, mais avec un autre degré !

Mais j'ai constaté que pour le grenache le grand écartement des ceps n'était pas le seul facteur de la belle production de ce cépage. J'ai eu l'occasion de voir de nombreux vignobles de grenache au sud de Bagnols-sur-Cèze jusqu'à Tavel... mais comme ceux de M. Sarrette, aucun ! même dans de très bons sols en bordure de la Tave (Laudun). M. Sarrette taille à gobelet *très ouvert* dès le jeune âge et laisse des coursons plutôt longs (longueur du médius au moins). Les autres vignes (surtout celles de moins de 20 ans) vues dans la région de Bagnols-Tavel sont taillées à charpente plus serrée et plus court. C'est là, je crois, une des causes du faible rendement du grenache (pertes dues à la coulure, l'étiolement (?) des grappes, la pourriture et, en général, toutes les maladies, favorisées par manque d'aération des souches).

En conclusion : Ne serait-il pas souhaitable que les nouvelles reconstitutions, quels que soient le sol et le cépage, adoptent les grands espacements « au carré », 2,30 x 2,30 ? Ce qui permet une grosse économie (moins de plants à l'ha ; travaux mécaniques dans les deux sens : pas de travaux à bras d'homme) et un plus grand rendement ?

A. G.

Saint-Christol (Hérault)

BULLETIN COMMERCIAL

Cours des Denrées agricoles

En ce qui concerne le *marché à l'exportation*, la position française la position française s'est améliorée sur les marchés mondiaux ; mais l'O.N.I.C. ne dispose que de très peu de lots, car la culture ne livre pas.

Sur le *marché intérieur*, la demande est soutenue.

Orge de brasserie, à la taxe plus 2 fr. ; orge de mouture : 0,75 à 1 fr. 25 ; avoine blanche et jaune 31,50 à 32 pour 52-53 kilos ; 32-33 fr. pour 53-54 kilos ; 34-30 Noire de Moyencourt. Maïs à la taxe. Le seigle fourrage est invendable. La meunerie ne peut trouver à s'approvisionner.

Graines fourragères. — Affaires réduites. Trèfle violet choix, Nord Centre : 22.500-22.800, nature : Nord 20.000-21.500 ; Midi, 19.000. Luzerne extra décuscutée, 46-52.000 fr. ; Languedoc décuscutée, 40-45.000 ; Midi décuscutée, 30-45.000 ; Minette décuscutée, 20-27.000 fr. Vesces : 5.700-5.800 : Ray-grass Mayenne, 15.000-15.500 ; Lotier nature, 30-40.000, décuscuté 40-48.000.

Légumes secs. — Cours stabilisés. Lentilles vertes du Puy : 390-370 ; pois cassés, 80-82 fr. ; haricots des Landes : 145 ; Languedoc : 140 ; haricots du Portugal, départ Marseille : 125 fr.

Pailles et fourrages. — Pailles : légère baisse. 4.300, Nord ; 3.300, Indre. Paille d'avoine : 4.400, Nord ; 4.200, Indre ; paille d'orge : 4.200 Nord, 3.200, Loiret ; paille de seigle : 3.000. Luzerne, région parisienne : 8.000-8.200 1ère coupe ; 2me coupe, 9.000-9.200 ; foin, Franche-Comté : 9.500-10.500 ; Crau : 10.000-11.000.

Pommes de terre. — Le marché est en hausse. Bintjes 25 mm, région parisienne, 25-26 culture, Nord 28-28,50 ; 45 mm. : 31 fr. Belle de Fontenay, Loiret, 35 ; Viola, 38 ; Rosa, 45.

Oignons. — Effondrement des prix des oignons français. L'importation d'oignons de Hollande à 25 fr. et d'Italie à 30 fr., a provoqué un effondrement des cours français.

BETAIL. — *En gros bétail,* les cours ont pu être favorisés par une hausse générale de 10 francs par kilo net.

Pour les veaux. — On enregistre une hausse moyenne de 10 fr. par kilo net en toutes qualités.

Les moutons. — Forte activité également pour les moutons. On assiste à un redressement des cours de l'ordre de 20 fr. par kilo sur les agneaux ordinaires et les brebis, de 50 fr. sur les agneaux fins qui demeurent très recherchés. Au marché de Nîmes, les agneaux de lait sont côtés entre 400 et 440 fr. le kilo, poids vif.

Porcs. — Porcs maigres : 245-255 frs le kilo vif ; porcs de viande, par kilo : 230-238 frs ; porcs gras : 225-230 frs. Coches : 170-190 frs ; verrats : 65-80 francs.

MARCHÉ DES VINS

METROPOLE. — *Aude.* — Carcassonne (3), 9° 5 à 11° 5 : 600. — Lézignan-Corbières (7), insuffisance d'affaires, pas de cote. V.C.C., 9° à 11° : 600. — Narbonne (8), Corbières et Minervois, 10 à 12° : 600. V.C.C., 9 à 11° : 600.

Gard. — Nîmes (12), cotation officielle pour la semaine du 5 au 12 : 560 à 590.

Hérault. — Béziers (9), rouges : 570 à 600 ; rosés et blancs : insuffisance d'affaires, pas de cote. C.S. moyenne des affaires signalées en vins de 10° : 50. — Montpellier (13)9, insuffisance d'affaires, pas de cote. — Sète (7), vins de pas de cote.

Pyrénées-Orientales. — Perpignan (10), rouges : 600 à 550. On signale une affaire région Maury, 1.200 hectos 15° à 625. C. S., 10 à 11° : 575.

Var. — Brignoles (10), vins rouges : 550 à 580 le degré, selon degré et qualité et logement. Vins rosés, vins blancs, insuffisance d'affaires, Côtes de Provence rouges : 625, 1 degré ; rosés : 650 ; blancs, insuffisance d'affaires.

Vaucluse. — Avignon (12), V. C. C., vins rosés, vins blancs, vins de café, V.D.Q.S., vins à appellation d'origine contrôlée, Côtes du Rhône, insuffisance d'affaires.

ALGERIE. — *Alger* (9), récolte 1958 : V. C. C. rouges, 10 à 10° 5 : 615 à 595 ; 11 à 11° 5 : 605 à 570 ; 12 à 12° 5 : 590 à 575 ; 13° : 575 ;

rosés : 10 ° 2 : 610 ; 11 ° : 600 à 610 ; 13 ° 8 : 580 ; blancs tachés, 11 ° 5 : 600 ; blanc de blancs : 10 ° : 610 à 615.

Mostaganem (9). — Degré nu propriété : rouges et rosés : 595 à 570.

Oran (9). — Rouges et rosés : 600 à 570.

BIBLIOGRAPHIE

Manuel pratique des Conducteurs de tracteurs et d'automobiles, par A. Peterlot (4me édition).

Tracteurs et autos coûtent cher. Il faut donc les connaître à fond pour les faire durer et éviter des réparations coûteuses. C'est pourquoi ce livre répond au besoin des ruraux, particulièrement des jeunes. En onze chapitres, tous les moteurs sont étudiés pratiquement : essence, diesel, semi-diesel, carburateurs, accessoires, équipement électrique, entretien, réparations, outils, prix de revient des travaux conduite, etc., etc. Un fort volume de 220 pages, 142 figures pour 670 francs franco, 770 francs contre remboursement à Diffusion Nouvelle du Livre, 6, av. du Général-Leclerc, Soissons (Aisne). C.C.P. Paris 1343-16.

- • -

La Productivité au Service de l'Exportation. — Un volume 21 x 27, 106 pages, publié par la S.A.D.E.P. (S'adresser directement au magasin de vente de la S.A.D.E.P., 6 rue Royale, Paris (8e), OPE. 14-60, ou écrire à la S.A.D.E.P., 11 rue du Fg.-Saint-Honoré, Paris (8e), C.C.P. 7127-31 Paris, ANJ. 49.32.— Prix : 1.000 fr. Franco : 1.050 fr.

Au sommaire du volume : L'exportation, impératif économique national, par M. Robert Buron. — Les études des marchés étrangers : propagande, publicité et relations publiques, par M. Lemarmand. — Les conditions d'une politique commerciale efficiente à l'étranger, par M. Louis. — Les pouvoirs publics face aux problèmes de l'exportation, par M. Jean Wahl. — Le Centre National du commerce extérieur, par M. Vacher-Desvernays. — Le Comité permanent des foires et manifestations économiques à l'étranger, par M. Leroy. — Deux organismes privés d'intérêt général : le Comité Franc-Dollar, la Chambre de commerce française en Suède, par J.-J. Guerrain. — Témoignages d'entreprises exportatrice, par MM. Le Pan de Ligny, Lescure, Dauger, Charguéraud. — Les groupements spécialisés pour l'exportation, par MM. Le Pan de Ligny, Bossard, Proumen, Tossan, Bernard, Cailliau. — L'Exportation, facteur de productivité, par M. Robert Gardellini.

Demande **MENAGE VIGNERONS** pour le Gers, 20 hectares de vignes. Ecrire références et conditions au journal qui transmettra.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

SEMAINE DU 21 AU 27 DECEMBRE 1958

	DIMANCHE			LUNDI			MARDI			MERCREDI			JEUDI			VENDREDI			SAMEDI		
	temp		pluie	temp.		pluie	temp		pluie	temps.		pluie	temps		pluie	temps.		pluie	temps.		pluie
	max	min.	mm	max	min.	mm	max	min.	mm	max	min	mm	max	min.	mm	nax.	min	mm	max	min	mm.
ANGERS	12	6	"	12	3	P	7	2	"	9	5	P	5	1	"	7	3	"	8	7	3
COGNAC	11	8	7	13	2	"	10	10		9	6	"	9	1	"	7	1	P	8	7	3
BORDEAUX	12	8	7	13	2	P	7	10	"	8	6	3	10	0	"	7	0	P	10	8	3
TOURS	11	5		13	2		6	"	"	8	4	"	7	3	"	7	2	"	6	5	2
CLERMONT FER	9	4	18	13	0	"	6	P	"	9	2	P	5	2	P	4	1	"	5	-1	P
TOULOUSE	11	0	P	13	-1		11	31	"	8	6	15	7	4	P	6	3		7	0	P
PERPIGNAN	16	6		16	4	"	12	96	10	11	8	1	11	8	"	11	4	"	10	7	"
MONTPELLIER	14	6	9	12	4	1	11	22	2	12	9	5	12	3		11	5	"	10	-2	"
REIMS	12	7	5	11	3	P	8	"	1	7	4	P	5	4	P	3	1		7	4	6
STRASBOURG	11	6	P	11	3	P	10	"	P	5	4	P	6	4	8	3	3	2	4	1	1
DIJON	8	5	17	7	1	P	6		"	6	3	P	5	4	P	4	2		4	0	P
NICE	13	9	46	13	7	20	13	"	"	11	7	3	12	7	P	13	6		14	6	"
AJACCIO	13	10	7	16	8	16	19	8	P	13	5	2	16	6	P	13	9	1	15	4	"

SEMAINE DU 28 DECEMBRE AU 3 JANVIER 1958

ANGERS	13	10	P	12	10		13	8	P	11	5	"	10	2	2	10	6	"	10	3	4
COGNAC	13	11	3	12	10	1	13	9	"	12	4	"	12	6	"	10	4	"	10	4	5
BORDEAUX	13	11	6	12	9	1	13	2	P	7	4	"	13	6	P	12	0	"	11	1	13
TOURS	12	11	1	12	10	P	12	1	P	11	5	"	9	3	2	9	4	P	9	3	9
CLERMONT-FER	12	11	P	13	7	"	11	0	"	8	-3	"	14	5	"	9	4	"	8	4	6
TOULOUSE	12	11	4	12	9	5	12	1	P	11	9	"	12	3	"	8	-2	"	10	5	8
PERPIGNAN	15	14	3	17	12	"	17	3	"	13	7	"	13	6	"	14	6	"	13	5	1
MONTPELLIER	6	2	P	18	8	"	18	1	"	22	7	"	14	9	P	15	0	"	11	4	"
REIMS	12	9	1	11	7	2	10	7	"	10	3	"	8	3	1	8	5	"	7	1	6
STRASBOURG	8	8	3	10	8	9	11	4	"	12	1	"	10	5	1	10	0	P	6	1	7
DIJON	5	4	5	12	7	2	11	5	P	11	1	"	10	5	P	10	-1	P	4	2	-0
NICE	12	5	P	13	7	"	15	10	"	16	8	"	13	5	"	3	7	"	14	6	"
AJACCIO	15	"	P	17	6	P	16	6	"	17	5	"	16	2	"	14	"	"	13	4	5

PORCS

Vifs — 15 kgr. 3.500 fr. pièce franco —
Colis 4 pour 14.000 fr. — 9 pour 31.000.
LACROIX, ST-DENIS-MARTEL (Lot).

AU SERVICE
DE L'AVICULTURE

Laboratoires Lissot

Spécialisés depuis 1928 dans l'étude et le traitement des maladies de Basse-Cour. Tous les produits vétérinaires - Séro-agglutination - Recherches - Autopsies.

UNION FRANCO SUISSE

Fabrique, importe et sélectionne tous les accessoires de qualité, nécessaires dans un élevage et une basse-cour moderne.

LE COURRIER AVICOLE

Journal bi-mensuel, pratique, technique et d'information
Librairie avicole
Demandez dès aujourd'hui les documentation qui vous intéressent. Vous les recevrez gratuitement, sans engagement pour vous.

Centre de documentation Avicole :

107, rue Isambard - PACY-SUR-EURE (Eure) Tél: 24

Vignes recommandées - autorisées
hybrides et viniferas

MACLET-BOTTON

VILLEFRANCHE-EN-BEAUJOLAIS (Rhône)

Quand vous écrivez
à nos Annonceurs

Recommandez-vous du

PROGRES
AGRICOLE
& VITICOLE

Montpellier
Villefranche-sur-Saône

90% *des pressoirs horizontaux*

VENDUS DANS
LE MONDE

sont des **PRESSOIRS VASLIN**

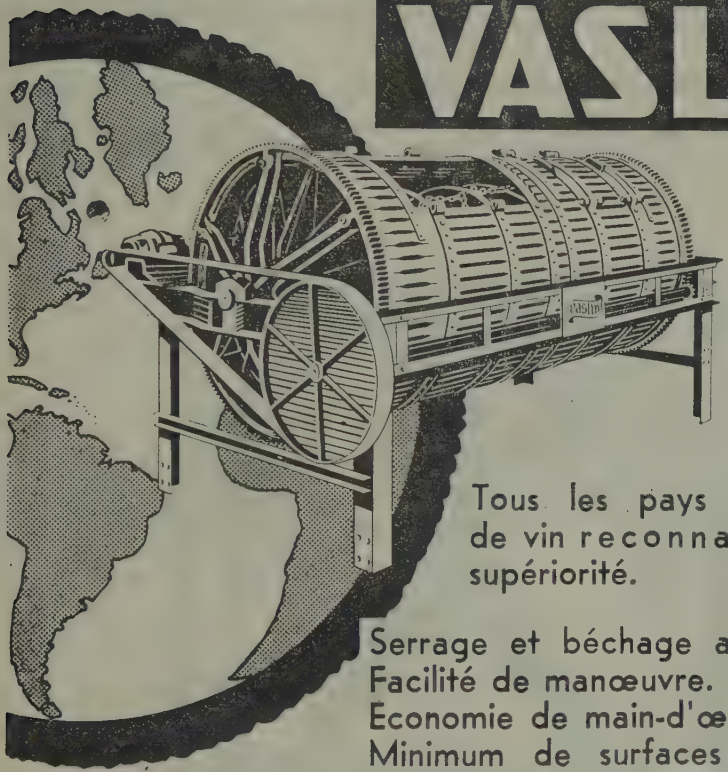

Tous les pays producteurs de vin reconnaissent leur supériorité.

Serrage et béchage automatiques.
Facilité de manœuvre.
Economie de main-d'œuvre.
Minimum de surfaces métalliques en contact avec la vendange.

DOCUMENTATION SUR DEMANDE AUX

vaslin
CONSTRUCTIONS G. BERNIER CHALONNAISES

CONSTRUCTIONS CHALONNAISES
CHALONNES-S-LOIRE (MAINE-&-LOIRE) TÉL. 56&197

Pour lutter
contre la carence en bore
de la vigne

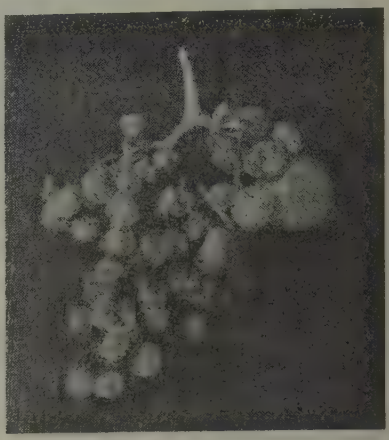

LE BORE, ALIMENT DE LA PLANTE
BORACINE

BORAX FRANÇAIS
64, rue des Mathurins, PARIS (8me)

PEPINIÈRES RICHTER

59, avenue du Pont-Juvénal - MONTPELLIER - Téléph. : 72-81-21 et 81-22

Toutes variétés de Vignes

BOUTURES GREFFABLES - RACINÉS - GREFFÉS SOUDÉS - HYBRIDES PRODUCTEURS

Bureaux de Vente { BÉZIERS, 109, avenue G.-Clemenceau. - Tél. 44-33
AIX-EN-PROVENCE, 45, cours Sexius. - Tél. 20-60

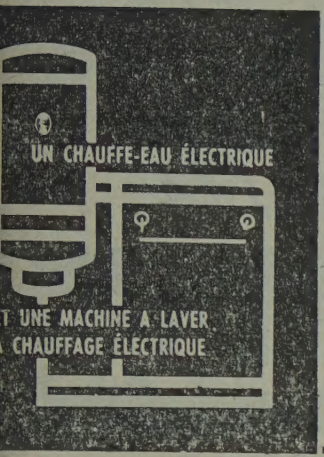

Ils sont faits

pour s'entendre.

Demain vous aurez votre machine à laver (bien sûr à chauffage électrique...).

Là aussi, le chauffe-eau électrique vous rendra service : il vous fera gagner du temps.

Ce sera tellement plus pratique...

une machine à laver et un chauffe-eau électriques.

R. L. Dupuy

57 CE 09

LES POUSSINS

de la

COOPERATIVE AGRICOLE LAURAGAISE

vous permettront d'avoir de bons rôtis et des œufs en abondance - Toutes garanties sanitaires

Renseignements à :

COOPÉRATIVE AGRICOLE LAURAGAISE

CASTELNAUDARY - TÉL. 3-09

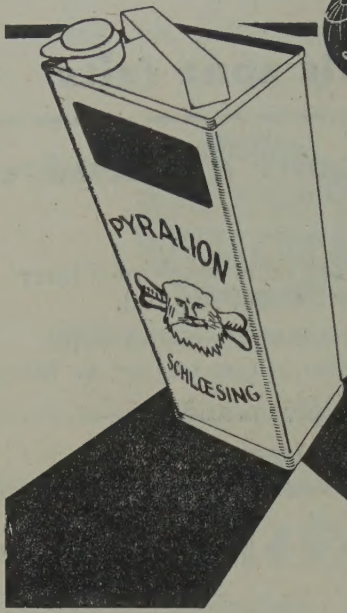

USINES SCHLŒSING MARSEILLE

MOI..... *contre la mortalité de la vigne j'exige le véritable...*

PYRALION

SCHLŒSING

Et chaque fois que j'ai besoin d'engrais composés,
de superphosphate de noir d'os ou minéral,
de fongicides ou d'insecticides
je pense à

SCHLŒSING

USINES SCHLŒSING MARSEILLE

175, Rue Paradis - MARSEILLE - Tél.: DRAGUH 08-74 & 06-87

TOUTES VARIÉTÉS DE VIGNES

PLANTS RACINÉS - PLANTS GREFFÉS

ÉTABLISSEMENT DE VITICULTURE

Contrôle Phytosanitaire N° 131 P.7 E Gard

MAISON GENDRE

Fondée en 1878

QUISSAC

(GARD) Téléphone N° 1 et 50

S. A. R. L. Capital 30.000.000 de Frs.

Crédit Mutuel Agricole

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE DU MIDI

2, Rue Jules-Ferry — MONTPELLIER — Tél. 72-43-60

Créée le 1er avril 1900

La Mutualité crédit au service des Agriculteurs :

Prête aux meilleures conditions : Ses prêts à intérêts réduits sont exclusivement accordés aux agriculteurs et à leurs associations. à COURT TERME à MOYEN TERME à LONG TERME

La Caisse de Crédit Mutuel Agricole du Midi

est la Banque des Agriculteurs, qui donne à vos dépôts un intérêt appréciable, qui fait toutes opérations de banque et vous offre toute une gamme de placements rémunérateurs.

Consultez-la à son Siège Social ou dans l'un de ses Bureaux locaux :

AGDE - BEDARIEUX - BEZIERS - CLERMONT-L'HERAULT - DURBAN - LEZIGNAN - LODEVE - LUNEL - NARBONNE - OLONZAC - PEZENAS - SAINT-CHINIAN - SAINT-PONS - SIGEAN.

CUPROSAN

1952... de grands espoirs
1957... consécration définitive

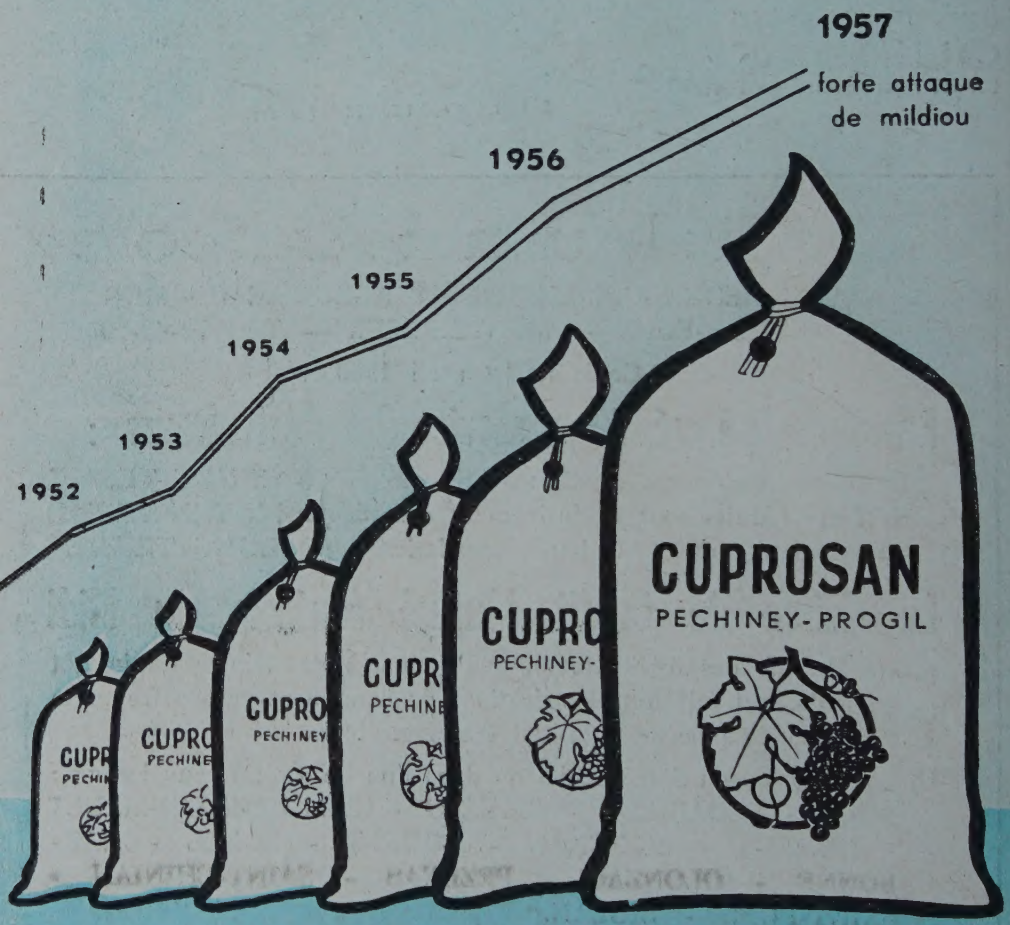

PECHINEY-PROGIL

B. P. 74 LYON-TERREAUX